

9 décembre 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le neuf décembre deux-mille-treize (9 décembre 2013) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME La conseillère Nadia Masse
MM. Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Claude Nantel

Est absent : M. Le conseiller Claude Labonté

Sous la présidence du maire, M. Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 4 décembre 2013.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière adjointe, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

4. RÉS. 302.12.2013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
9 DÉCEMBRE 2013
À 18 H 30**

ORDRE DU JOUR

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**



5. Travaux publics

5.1 Appel d'offres sur invitation numéro 2013-13 pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation du centre communautaire : Octroi de contrat;

6. Période de questions et réponses

7. Levée de la séance

Adoptée

5.1 **RÉS. 303.12.2013** **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-13 RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LABELLE : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres numéro 2013-13 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation du centre communautaire de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale a procédé, le 28 novembre 2013 à 15 h 05, à l'ouverture des enveloppes générales reçues contenant une soumission;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé à l'étude de ces soumissions conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2013-13 et suivant la grille d'évaluation et de pondération approuvée par le conseil par la résolution numéro 274.10.2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé, le 2 décembre 2013, à l'ouverture des enveloppes contenant l' « offre de prix » des soumissionnaires ayant obtenu la note de passage de 70 points et plus requise par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE GENIVAR inc. s'est classé au premier rang au montant de 42 650 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'autorisation du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, reçue le 4 juin 2013, d'aller de l'avant avec la préparation des plans et devis définitifs;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la Municipalité de Labelle retienne les services de GENIVAR inc., le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur rang et/ou pointage final après évaluation, au coût total maximum de 49 037 \$ incluant les taxes (soit un montant total de 42 650 \$ avant taxes) tel que soumissionné en date du 27 novembre 2013, pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation du centre communautaire de Labelle, tel mandat professionnel devant être réalisé conformément aux documents de soumission de la Municipalité relatifs à l'appel d'offres numéro 2013-13.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.



Que la partie du présent contrat portant sur les services durant la construction, soit conditionnelle à l'approbation finale de l'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Que la dépense liée au présent contrat soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 2013-230 de la Municipalité du 2 mai 2013.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Aucun citoyen n'est présent.

7. RÉS. 304.12.2013 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 45.

Adoptée

_____(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire

_____(signature)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire